

C'est avec une profonde tristesse que nous vous informons du décès de notre collègue, Madame Audrey Soucy.

Madame Soucy était institutrice primaire à l'école communale de Petit-Roeulx-lez-Nivelles. Elle laissera le souvenir d'une personne investie, bienveillante et profondément engagée auprès de ses élèves et de ses collègues. Les équipes de l'Administration communale et du CPAS, les équipes et les directions des écoles communales, les membres du Conseil et du Collège communal de Seneffe présentent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches.



Collecte des déchets

Réclamations : reclamation.hygea.be/home
Pour les questions : 0800/11.799 - www.hygea.be

	(zone A et B) Toute l'entité
PMC	Mardi 10 juin (et non le 9) et lundi 23 juin
Déchets résiduels (moka)	Mardi 10 juin (et non le 9) et lundi 23 juin
Déchets organiques (vert)	lundi 2, 16 juin et mardi 10 juin (et non le 9)

	(zone A) Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx	(zone B) Arquennes, Feluy
Conteneur papiers-cartons	lundi 23 juin	mardi 10 juin (et non le 9)

Pour tout connaître sur les collectes des déchets (et notamment les dates), **téléchargez gratuitement l'application « RECYCLE ».**

RECYPARC : horaire d'hiver du 15 septembre au 14 juin

• Mardi au samedi de 09h00 à 17h00 • FERMÉ les dimanches, lundis et jours fériés



Permanence mensuelle du Collège communal

Vous souhaitez rencontrer vos élus afin de leur soumettre vos questions et vos propositions ?

La prochaine permanence se fera **le lundi 2 juin 2025**, de 18h00 à 19h00, dans la salle des mariages, à l'arrière de l'Administration communale.



Offre d'emploi

La Commune de Seneffe recrute un.e étudiant.e pour travailler à la bibliothèque de Seneffe - Contrat étudiant



«Deux mois, deux roues» : à vos candidatures

La Commune de Seneffe et l'asbl Pro Velo vous proposent de **tester, gratuitement, un vélo électrique durant 7 à 8 semaines.** Vous vous questionnez sur votre mobilité et pensez que le vélo à assistance électrique pourrait être un moyen de déplacement efficace ? Mais ce changement représente un certain investissement et vous désirez tester avant de vous lancer ? 2 Mois 2 Roues est fait pour vous ! **La prochaine phase test aura lieu du mercredi 25 juin au lundi 18 août 2025.** Inscrivez-vous en ligne sur www.seneffe.be ou contactez l'Administration communale par téléphone au 064/52.17.45.



Mesures de circulation

Dans le cadre d'une fête de quartier qui aura lieu à Seneffe, Chemin Staumont le 30 mai 2025 de 17h au 31 mai 2025 à 2h, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits. Une déviation sera organisée par l'Avenue Reine Astrid, la Place des Alliés et la Rue du Roi Albert.

Dans le cadre de l'organisation de la brocante annuelle de Feluy qui aura lieu le 1er juin 2025, de 6h à 19h, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits dans les rues suivantes : Grand'Place de Feluy, Grand'Rue de Feluy, Square du Centenaire, Chaussée de Marche tronçon compris entre la Grand'Place et la Chaussée de Familleureux, Rue Victor Rousseau tronçon compris entre la Grand'Place de Feluy et la Rue du Trichon, Rue Saint Georges tronçon compris entre le Chemin de Boulouffe et l'intersection de la Rue du Trichon, Rue de la Coulette tronçon compris entre la Rue Victor Rousseau et la Rue David et la Place du Trichon.

Les riverains seront avertis par un toutes boîtes distribué par l'organisateur et une déviation sera mise en place.

Mesures de circulation - Soumonces des Qwerleux à Feluy le 31 mai 2025

La circulation des véhicules sera réduite en une bande de circulation dans le sens Grand-Place de Feluy, Rue Victor Rousseau, Rue de la Coulette, Place du Petit Moulin, Rue de Crombize, Rue de la Samme, Rue de Crombize (tronçon compris entre la Rue de la Samme et la Place du Petit Moulin), Place du Petit Moulin, Rue du Petit-Moulin, Grand-Rue de Feluy et Grand-Place de Feluy. Des panneaux « Fête locale » seront placés aux endroits adéquats.

Le 31 mai 2025, de 14h00 à 21h00, à Feluy, devant la Taverne des Arts : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les deux places de parking.

Plus d'infos sur www.sfpd.fgov.be



Avis - Fermeture des Bureaux

En raison de l'Ascension, **l'Administration communale sera fermée les jeudi 29 et vendredi 30 mai 2025. Les bureaux ouvriront leurs portes aux horaires habituels le lundi 2 juin 2025.** La permanence du service Population du samedi 31 mai est maintenue et se fera uniquement sur rendez-vous.

Vous avez besoin d'un document ? De nombreux documents administratifs peuvent être obtenus via l'E-Guichet, accessible 24h/24 et 7j/7. Rendez-vous sur seneffe.guichet-citoyen.be

Agenda



• **« Le printemps du monde » - Spectacle théâtral**
Vendredi 30 mai - 20h - Espace culturel de la Samme
Biopic poétique sur Pablo Neruda, raconté à travers ses propres mots et poèmes. Prix : 10€ pour les adultes et de 5€ pour les jeunes de 12 à 18 ans.

Infos et réservations : 064/52.16.91 - culture-tourisme@seneffe.be

• **Fancy-fair de l'école com. de Familleureux**
Samedi 31 mai - Dès 12h - Ecole de Familleureux

• **Parcours folklorique des "Qwerleux"**
Samedi 31 mai (et non le 29 mai comme annoncé dans le précédent Essor) - 14h30 > 20h30 - Dans les rues et ruelles de Feluy

• **Brocante de Feluy**

Dimanche 1er juin - 8h > 16h - Centre de Feluy

Infos : 0498/06.78.56 - feluybroc@gmail.com

• **Fête des voisins de Familleureux**

Dimanche 1er juin - 15h > 19h - Parc de l'Amitié

Au programme : ambiance festive, jeux pour enfants, jeux en plein air, initiation à la pétanque, auberge espagnole... venez rencontrer vos voisins. Plus d'infos sur la page Facebook du Comité de quartier de Familleureux.

• **Présentation apéritive de l'histoire des canaux**
Dimanche 1er juin - 11h > 12h30 - Salle la "Rotonde" (Place Penne d'Agenais). Par l'Office du Tourisme de Seneffe asbl.

• **Fancy-fair de l'école com. d'Arquennes**
Samedi 7 juin - Dès 13h - Ecole d'Arquennes

Retrouvez toutes les activités sur www.seneffe.be/agenda

Activités Maison de Quartier (Place Albert 1er, 1 - Arquennes)

Cours de langue espagnole le 2 juin de 10h à 12h (3€)

Danses latines le 2 juin de 14h à 15h30 (2€)

Atelier homemade le 3 juin de 13h30 à 15h30 (5€)

Gym douce le 5 juin de 11h à 12h (3€)

Atelier tablette/smartphone le 5 juin de 13h30 à 15h30 (2€)

Plus d'infos : 067/67.05.63 - 0476/96.77.14



Cours d'eau - Gestion de la balsamine de l'Himalaya

Cette année encore, des chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya seront organisés par le Contrat de Rivière Senne le long des rivières. A Seneffe, la Samme, le Scailmont et le Renissart sont concernés.

Lors de ces chantiers, la balsamine de l'Himalaya est enlevée manuellement ou à la débroussailluse afin de permettre aux plantes indigènes de recoloniser les berges du cours d'eau. Pour rappel, en plus de diminuer la biodiversité de ce milieu si fragile, la balsamine de l'Himalaya ayant un système racinaire très faible, ne retient pas les terres et fragilise donc les berges avec des risques d'inondation accrus.

Ces chantiers débutent mi-juin avec des passages de contrôle tout au long de l'été. Des équipes de travailleurs du CR Senne et l'équipe du LIFE RIPARIAS, accompagnées d'étudiants, vont donc parcourir tout le linéaire de ces cours d'eau.

Merci de leur réserver bon accueil.



Petit pas pour le climat

Avec le retour des beaux jours, pourquoi ne pas **troquer la voiture contre le vélo** ou une bonne marche pour vos trajets courts ? C'est bon pour votre santé, votre porte-monnaie, la qualité de l'air... et pour le climat ! Et si vous essayiez, juste une fois, pour voir la différence ?



Toute l'info sur www.seneffe.be



Suivez-nous !
« Commune de Seneffe »

Le Conseil a pris connaissance du **rapport annuel concernant le remboursement des frais aux mandataires pour l'exercice 2024**.

Les membres du Conseil ont approuvé la révision du **Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal**.

Le Conseil a marqué son accord quant au renouvellement de **la Charte communale de l'Inclusion des personnes en situation de handicap**.

Plusieurs désignations ont eu lieu :

- **Sophie RYSELINCK, Daniel BOURLARD et Brigitte MATHIEU** ont été désignés pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL « **Centrissime** ». **La candidature de Daniel BOURLARD a été proposée sur le quota MR pour l'Organe d'Administration ;**
- **Fabrice COLLARD** a été désigné pour représenter la Commune de Seneffe au sein de l'Assemblée générale de **la SWDE ;**
- **Geneviève de WERGIFOSSE et Thierry GOFFAUX** ont été désignés pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL « **Central** ». La candidature de **Geneviève de WERGIFOSSE** a été proposé pour l'Organe d'Administration ;
- **Joséphine NTINU MATONDO** a été désigné pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée générale de **l'OTW**.

Les ordres du jour de trois assemblées générales ont été approuvés, il s'agit de :

- L'assemblée générale de la société « **Les Jardins de Wallonie** » du 4 juin 2025 ;
- L'assemblée générale de l'Intercommunale **IMIO** du 10 juin 2025 ;
- L'assemblée générale de l'Intercommunale **ORES Assets** du 12 juin 2025.

Le Conseil communal a approuvé **les comptes annuels de l'exercice 2024**. Le compte 2024 se clôture, au service ordinaire, en boni de 2,2 millions € à l'exercice propre. **La Commune présente 28,1 millions € de recettes** : les plus importantes sont la taxe additionnelle au précompte im-

mobilier de 6,3 millions €, la taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques de 5,2 millions €, la dotation régionale appelée fonds des communes de 3,7 millions €, la taxe industrielle compensatoire de 2,1 millions € et la dotation régionale compensation régionale de 3,4 millions €. **La Commune dépense 25,8 millions €** : 12,3 millions € pour le personnel, 3,4 millions € pour le fonctionnement, 7,1 millions pour les transferts (subsidés, dotations) et 2,8 millions € pour le remboursement des emprunts. A la fin 2024, le boni cumulé s'élève à 8,4 millions € et les provisions à 8,7 millions €. Enfin, au cours de l'année 2024, la Commune a investi un montant total de 8,8 millions € dans divers projets et travaux d'infrastructure tels que les travaux de voiries et trottoirs, l'installation d'un pumtrack, l'extension d'une école, l'achat de matériel informatique, l'achat de mobiliers pour les services et les écoles communales ou encore, la cyber sécurité.

Ensuite, le Conseil communal a approuvé **la deuxième modification budgétaire pour l'année 2025**. Cette modification budgétaire intègre les crédits non prévus au budget initial et le résultat du compte de l'année précédente. Elle annonce, à l'ordinaire, un boni à l'exercice propre de 46.000 € avec 28,6 millions € de recettes et de dépenses. Concernant le service extraordinaire, de nouveaux projets sont inscrits dont l'aménagement de la crèche, la remise en état des stations d'épuration, le remplacement de chaudières ou encore, la pose d'un préau dans une école.

Les membres du Conseil ont approuvé les comptes 2024 de deux Fabriques d'église :

- **La Fabrique d'église Saints-Cyr-et-Julitte à Seneffe**. Il est également à noter que la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025, résultant de la fusion entre les Fabriques d'églises de Seneffe et de Familleux, a été approuvé ;
- **La Fabrique d'église Saint Barthélémy à Familleux ;**

Un cahier spécial des charges a été approuvé par le Conseil. Il concerne **le marché conjoint d'achat de GSM**

et smartphones. Le montant estimé s'élève à 38.817€ TVAC pour une durée de quatre ans.

Le Conseil a marqué son accord afin de solliciter une subvention auprès d'Infrasports pour **la construction d'un nouveau club house et des vestiaires au Seneffe Tennis Club à Feluy**.

Le **règlement relatif à l'occupation des abris sécurisés pour vélos** a été approuvé.

Plusieurs règlements complémentaires sur la police de la circulation routière ont été approuvés. Il s'agit de :

- **L'installation d'un îlot directionnel central en saillie et l'interdiction d'accès aux camions de plus de 3,5 Tonnes** à la rue de Luxensart à Petit-Roeulx ;
- **La création d'un passage pour piétons** à la rue du Marais à Petit-Roeulx ;
- **La mise en place de zones d'évitement striées de forme trapézoïdale disposées en chicanes** à la rue Saint Georges à Feluy ;
- **L'installation d'un dispositif surélevé de type « ralentisseur de trafic »** à la rue de Soudromont à Seneffe ;
- **L'interdiction de stationner dans la rue de Courcelles** à Seneffe, de part et d'autres de la Chaussée entre les numéros 5 et 7A ;
- **La création de trois emplacements de stationnement en épi sur la place Mahy** à Arquennes.

Enfin, **la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) a été renouvelée et son règlement d'ordre intérieur a été modifié**. Monsieur Tony POURBAIX a été désigné en tant que Président de la Commission. Joséphine NTINU MATONDO (LB), Etienne DARQUENNE (Les Engagés) et Pascal CLERINCX (PS) ont été désignés comme membres effectifs. Céline MABILLE (LB), Hubert CHAPELAIN (LB) et Michel SCHEYS (Ecolo) ont été désignés suppléants.

Le Conseil communal du 19 mai 2025 peut être revu dans son intégralité sur la plateforme www.deliberations.be/seneffe. Les projets de décisions et les décisions y sont également accessibles.

Inscrivez vos enfants aux stages Espace Jeunes Du 7 au 25 juillet 2025 (Excepté le 21 juillet)

Les inscriptions aux stages se font en ligne sur seneffe.antopolis.be. Ouverture des inscriptions le lundi 2 juin 2025 à 09h et clôture le vendredi 27 juin 2025 à 12h maximum excepté si les stages sont complets avant cette date.

Les activités sont organisées de 09h à 16h. Possibilité d'un accueil à partir de 07h le matin et jusqu'à 18h le soir, organisé en collaboration avec l'ASBL Pirouline pause-cartable, sur les sites de Feluy et d'Arquennes et, destiné aux enfants (du maternel et du primaire uniquement) des parents qui travaillent. Un ramassage en bus est prévu.

La participation financière sera de **45€/semaine** pour les enfants habitant l'entité, les enfants du personnel communal et du CPAS et des enseignant.e.s. de l'entité (36 € pour la semaine du 21 juillet), de **35€ /semaine** par enfant pour les enfants de familles nombreuses de l'entité sous réserve que 3 enfants soient présents en même temps aux stages (28 € pour la semaine du 21 juillet), et de **90€/semaine** pour les enfants hors entité (72 € pour la semaine du 21 juillet). Un forfait de **3€/enfant** est demandé par semaine pour le transport en car.

Ces frais comprennent les animations organisées de 09h à 16h, les assurances et l'accueil avant et après les activités (à partir de 07h le matin et jusqu'à 18h le soir).

Attention : Il n'y a pas de transport en car pour le stage de voile en S1, du 7 au 11 juillet et un minimum de 5 participant.e.s est requis pour que le stage soit organisé. Les enfants doivent être conduits et repris sur le site par les parents. Il n'y a pas de transport en car pour les stages d'équitation en S2 et S3, du 14 juillet au 25 juillet. Les enfants doivent être conduits et repris sur le site par les parents.

Si vous rencontrez des soucis pour vous inscrire en ligne ou si vous avez besoin d'aide pour effectuer les inscriptions, veuillez contacter l'Administration communale afin de convenir d'un rendez-vous : 064/52.17.97 - 064/52.17.91 - jeunesse@seneffe.be



La Commune de Seneffe met un local à disposition pour l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans

Vous êtes accueillante d'enfants (statut salarié à domicile ou dans un lieu choisi) et vous recherchez un espace pour exercer votre activité ?

La Commune de Seneffe propose un local adapté à cet effet situé à Feluy !

Conditions proposées :

- Loyer mensuel : 175 €
- Prestation minimale de 40 heures par semaine :
 - Minimum 4 jours d'ouverture par semaine ;
 - 10 heures d'accueil par jour.

Autres conditions :

- Être engagée sous contrat salarié via un service agréé
- Appliquer les tarifs d'accessibilité selon les barèmes ONE
- Disposer de son propre matériel d'accueil
- Présenter un projet d'accueil structuré

Intéressé(e) ?

Merci de vous manifester au plus tard le 2 juin 2025 auprès du service Petite enfance de la Commune de Seneffe (c.vleugels@seneffe.be).